

# Webinaire « Le Canada et le CETA au service de la diversification des débouchés du cognac et armagnac ! »

Syndicat des maisons de cognac (SMC) – le 17 septembre 2025

## **Le CETA, une passerelle vers de nouveaux débouchés au Canada pour les producteurs de cognac et d'armagnac**

- 1. Le CETA élimine les barrières tarifaires et non-tarifaires et sécurise les indications géographiques**
- 2. Tour d'horizon de la présence française au Canada**
- 3. Diversification commerciale canadienne : quelles opportunités pour les producteurs français ?**
- 4. Conformité produit et réglementaire**
- 5. Néo-exportateur : s'enregistrer pour exporter hors UE**

# 1. Le CETA élimine les barrières tarifaires et non-tarifaires et sécurise les IG (1/2)

## Élimination des barrières non-tarifaires, tarifaires et la protection des IG

✓ Le CETA est l'accord commercial UE-Canada en vigueur **depuis septembre 2017**.

### Grâce au CETA...

- ✓ **L'élimination durable du risque de droits de douane** : le Canada n'appliquait **pas** de droit de douane sur le cognac et l'armagnac avant CETA, mais il empêche les changements tarifaires unilatéraux ;
- ✓ **L'élimination / limitation des pratiques discriminatoires au niveau provincial** (taxes provinciales assimilables à des droits de douane, emplacement défavorable en magasin, lourdeur administrative, allégement fiscaux pour les petits producteurs selon les provinces, etc.) ;
- ✓ **Création d'un comité CETA vins et spiritueux** : suivi des obstacles commerciaux, résolution des différends, ajout d'IG, production de rapports.
- **Vous identifiez une barrière non-tarifaire ?**  
Contactez le Service économique régional d'Ottawa  
et signalez la sur Single Entry Point.



# 1. Le CETA élimine les barrières tarifaires et non-tarifaires et sécurise les IG (2/2)

## Une protection complétée et renforcée des Indications Géographiques

### Avant le CETA...

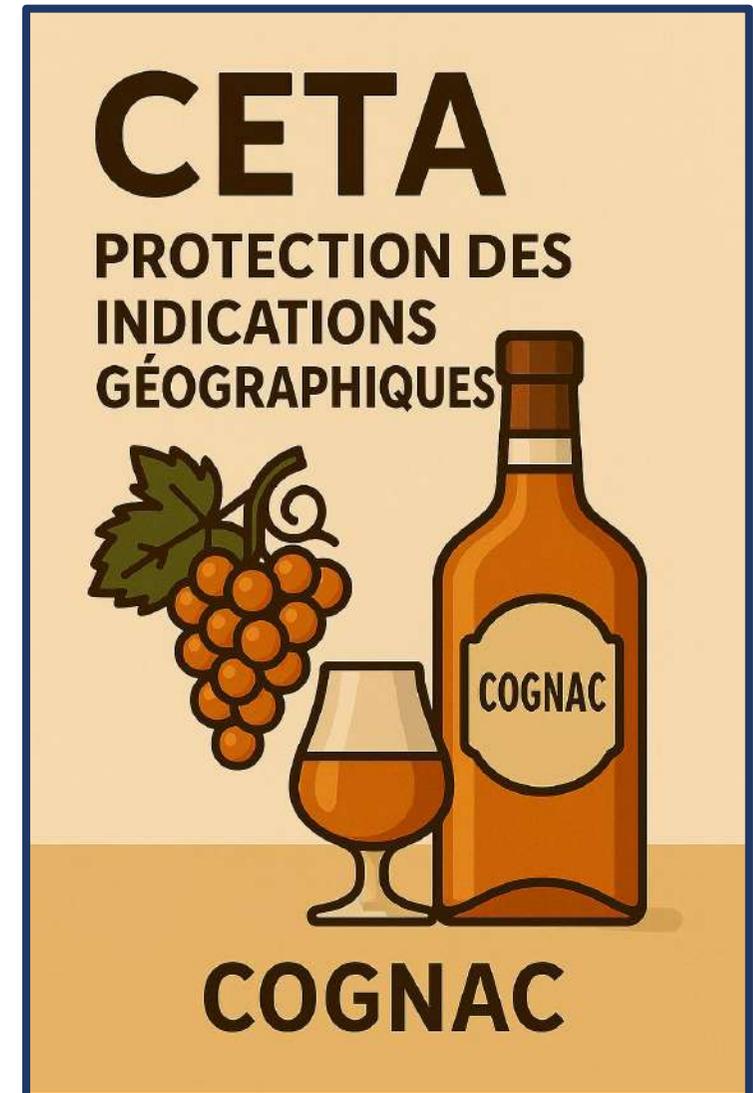
- L'accord UE-Canada de 2003 sur les vins et spiritueux reconnaissait les IG pour le cognac et l'armagnac.

... mais il n'allait pas aussi loin que le CETA sur le suivi de son application et la protection contre les usurpations.

### Avec le CETA...

- ✓ Une protection complétée et renforcée à travers la reconnaissance des **IG** dans une annexe du **CETA dédiée** : Eau-de-vie de Cognac / des Charentes ; Cognac (Fine, Grande -Fine-Champagne, Petite -Fine- Champagne, Borderies, Fins Bois, Bons Bois)

**N.B** : (Bas / Haut)-Armagnac, Ténarèse seulement cités dans [l'accord Canada-UE de 2003](#). ;



## 2. Tour d'horizon de la présence française au Canada (1/2)

### Evolution des exportations françaises de cognac & armagnac par province (2017-2024)

Source : Statistique Canada, 2025 (en M CAD)	2017	2024	Répartition 2017	Répartition 2024	Evolution 2017-2024
Ontario	35,7	31,4	48%	39%	-12%
Alberta	13,8	24,8	18%	31%	80%
Québec	13,5	12,5	18%	16%	-7%
Colombie-Britannique	9,6	9,1	13%	11%	-5%
Nouvelle-Écosse	0,4	1,8	1%	2%	334%
Manitoba	0,8	-	1%	0%	-100%
Nouveau-Brunswick	0,4	-	1%	0%	-100%
Saskatchewan	0,3	-	0%	0%	-100%
Terre-Neuve-et-Labrador	0,1	-	0%	0%	-100%
<b>Total Canada</b>	<b>74,6</b>	<b>79,7</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>7%</b>

- Une évolution des exportations contrastée selon les provinces : net progrès en Alberta et en Nouvelle-Ecosse, mais recul dans le reste du pays;
- L'Alberta et la Colombie-Britannique regorgent de consommateurs aisés et ouverts aux biens représentatifs de « l'art de vivre à la française » et mériteraient d'être davantage explorées.
- L'Ontario et le Québec restent les deux principales provinces en habitant, à ne pas négliger.
- Les autres provinces, délaissées progressivement depuis 2017 mériteraient d'être explorées à nouveau.

## 2. Tour d'horizon de la présence française au Canada (2/2)

### Importations canadiennes de spiritueux, dont cognac et armagnac (2017-2024)

en M dollars canadiens (source : Statistique Canada ; 2025)	2017	2024	Evolution 2017-2024
<b>États-Unis</b>	209	317	 52%
Royaume-Uni	233	285	 23%
Mexique	69	195	 181%
<b>France</b>	141	157	 12%
Irlande	92	120	 31%
Italie	28	50	 76%
Suède	37	41	 9%
Allemagne	15	15	 0%
Chine	8	14	 65%
Barbade	5	13	 176%
Nouvelle-Zélande	11	12	 8%
Lettonie	12	12	 1%

- **Modeste hausse des exportations de cognac et d'armagnac** : +7% depuis 2017 (+12% lorsqu'on inclut les autres spiritueux) contre 76% pour l'Italie et 31% pour l'Irlande.
- Le cognac représente la **moitié des exportations de spiritueux français au Canada**.
- **France** : 4<sup>ème</sup> exportateur de spiritueux derrière les Etats-Unis, mais premier exportateur de l'UE.
- ✓ **Les récentes restrictions d'importation de vins et spiritueux américains au Canada** créent un vide dans l'offre de spiritueux sur le marché canadien.

### 3. Diversification commerciale canadienne : quelles opportunités pour les exportateurs français (1/3) ?

#### Deux cas de figure :

1. **Déjà exportateur aux Etats-Unis** : possibilité de rediriger une partie des flux vers le Canada (préférences des consommateurs nord-américains similaires sur un axe Nord / Sud) ;

**Rappel** : exportations françaises de cognac aux Etats-Unis en 2024 : 1,1 Md€ - source : Eurostat, 2025).

2. **Néo-exportateur** : se lancer aujourd'hui est plus facile car les tensions commerciales avec les Etats-Unis **incitent le Canada à diversifier ses sources d'approvisionnement**.

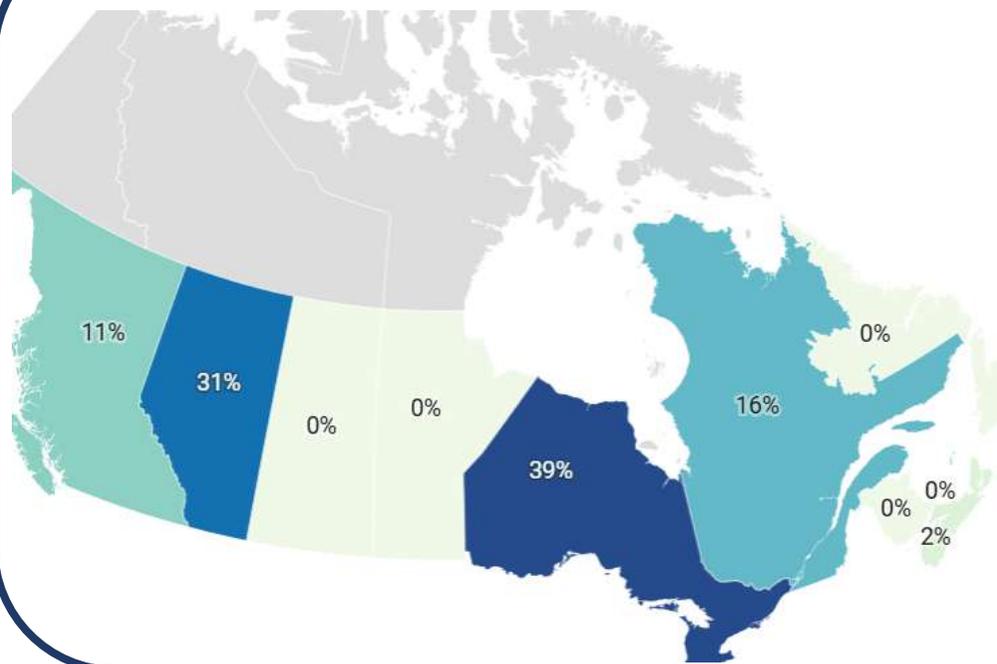
**Rappel** : les provinces canadiennes (sauf l'Alberta et la Saskatchewan) ont interdit les importations de boissons alcoolisées depuis les Etats-Unis depuis février 2025.



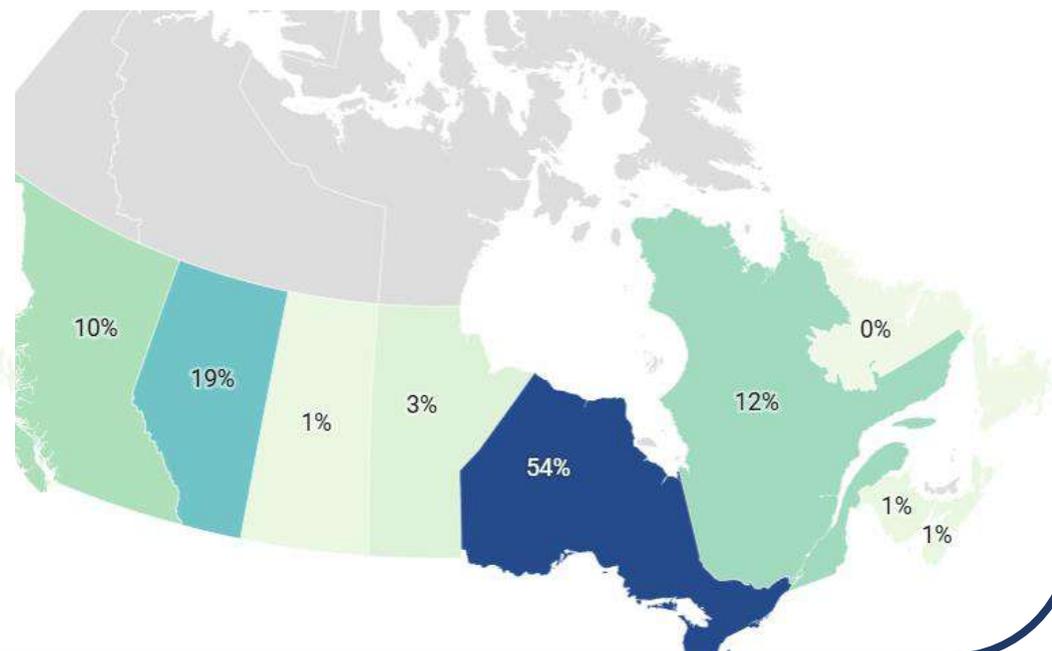
### 3. Diversification commerciale canadienne : quelles opportunités pour les exportateurs français (2/3) ?

Les tensions commerciales Canada / Etats-Unis créent un vide à combler

Distribution exportations de cognac - France



Distribution exportations de spiritueux – Etats-Unis

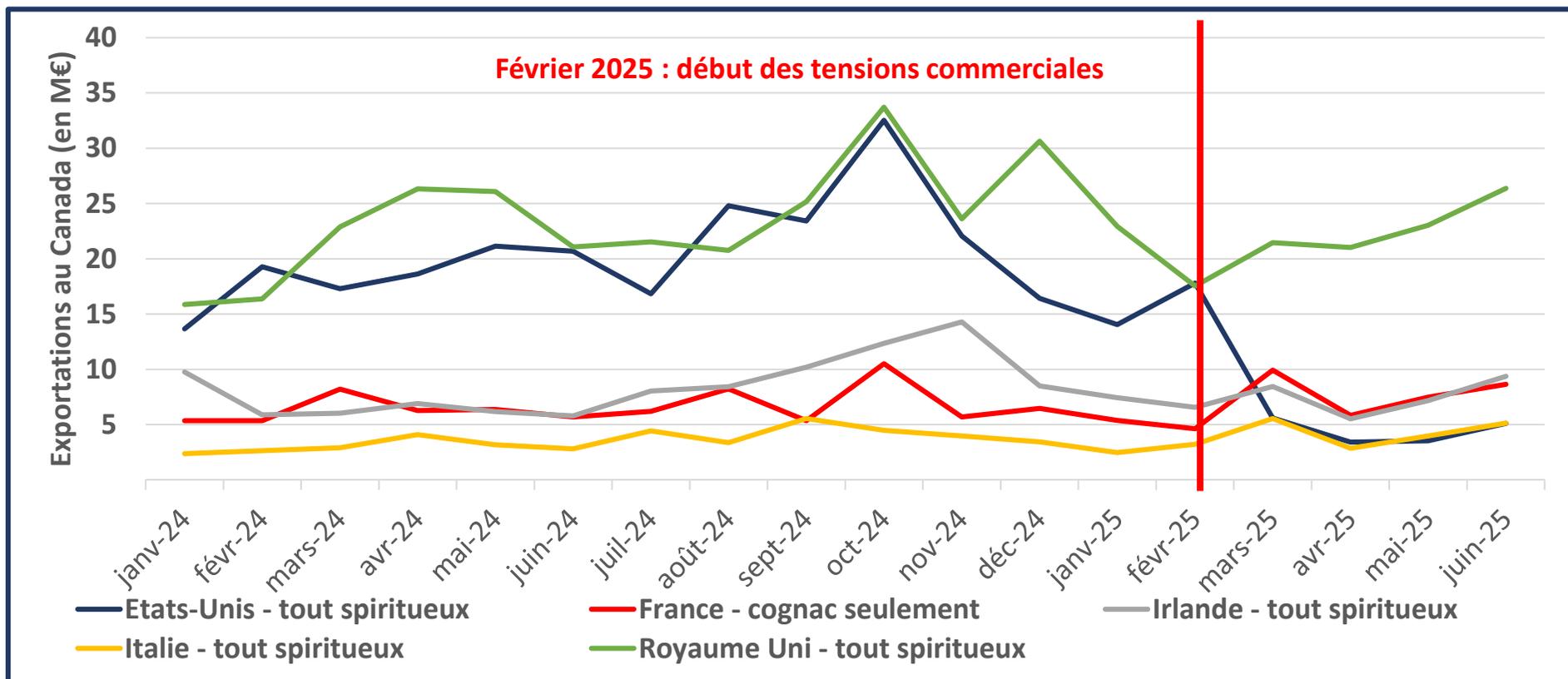


Source : Statistique Canada, 2025

- En 2024, les producteurs de spiritueux américains ont expédié pour **132 M CAD** (83 M€) en **Ontario**, **46 M CAD** (29 M€) en **Alberta**, **30 M CAD** (19 M€) au **Québec**, **25 M CAD** (16 M€) en **Colombie-Britannique**, **10 M CAD** (6 M€) au **Manitoba** et **3 M CAD** (2 M€) en **Saskatchewan**.

### 3. Diversification commerciale canadienne : quelles opportunités pour les exportateurs français (3/3) ?

#### Un décollage des exportations de cognac encourageant :



Source : Statistique Canada, 2025

- Les restrictions d'importations canadiennes ont fait effondrer les exportations américaines de spiritueux : - 55% au S1 2025 en glissement annuel.
- ✓ Les exportations de cognac ont augmenté de 12% entre le S1 2024 et le S1 2025, tirant à elles seules l'essentiel de la progression pour les spiritueux français au Canada.
- La Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario profitent de cette progression.

## 4. Conformité produit et réglementaire

### Emballage, étiquetage du produit, autres conditions de mise en marché :

Quelques outils pour avoir un tour d'horizon des conditions d'exportation et de mise en marché:

#### 1. Outil international (OMC) :

- Market Access Condition : permet d'identifier les conditions de mise en marché au Canada et avoir un tour d'horizon de la régulation canadienne pour un produit donné.

#### 2. Outil canadien :

- Système automatisé de référence à l'importation (SARI) : permet d'identifier les obligations pour l'importateur canadien.

**N.B** : outil utile pour les exportateurs qui travaillent avec des importateurs privés canadiens.

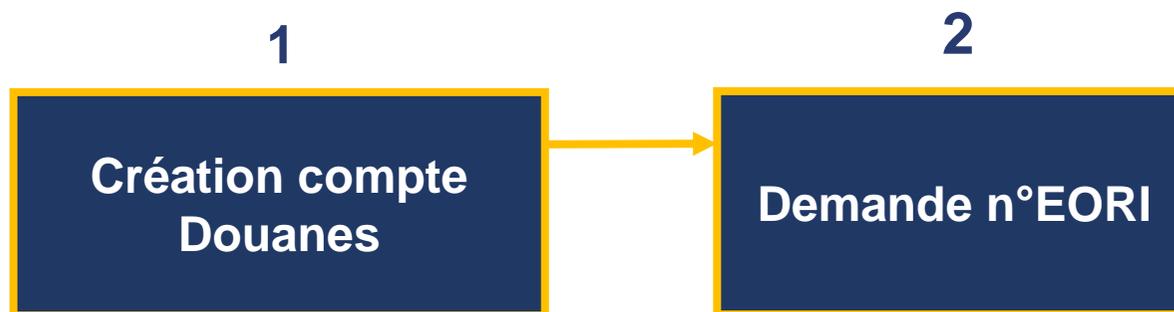


#### Astuces :

- 1) Consulter le guide complet sur l'étiquetage des alcools au Canada (en français).
- 2) Consulter les règlementations par province (étiquetage, emballage, etc.) **sur les boissons alcoolisées** depuis le site gouvernemental canadien dédié.

## 5. Remarque pour les néo-exportateurs (hors UE)

### Néo-exportateur : s'enregistrer pour pouvoir exporter hors Union européenne



1. Créer un [compte douanes françaises](#) puis rattacher son entreprise à ce compte pour accéder à la plateforme SOPRANO-EORI simplifié
2. Depuis [SOPRANO-EORI](#), déposer sa demande d'enregistrement. Numéro [EORI](#) valable au niveau de l'Union européenne.
  - [EORI](#) = FR + numéro SIRET ou SIREN (**Attention : n° SIREN seul numéro utilisable à partir de 2026 ; transition en cours**)
  - Traitement de la demande 24h/48h
  - En cas de problème, contactez le Pôle Action Economique des Douanes de votre région ([PAE](#)).

# Résumé : exporter au Canada

## Checklist « prêt à exporter » :

Pré-export

- Désignation d'un Représentant en douane / Transporteur
- Etablissement d'un numéro EORI (si ce n'est déjà pas le cas)
- Demande accès à DELTA sur le site des Douanes françaises (ou bien passer par un représentant en Douane enregistré - RDE)
- Choix de l'Incoterm entre l'exportateur et l'importateur (**éviter les incoterms « DDP » et « EXW »**)
- Identification du bon code SH du bien exporté
- Etablissement de la valeur à l'export
- Vérification s'il y a un besoin en licence / certification pour le bien à exporter et mise en conformité si nécessaire
- Mise en conformité vis-à-vis des règles d'étiquetage et d'emballage des vins/spiritueux au Canada.

Expédition et suite

- Transmission des documents relatifs à la déclaration d'exportation au RDE / transporteur
- Dépôt déclaration d'exportation (soi-même via un RDE / transporteur missionné)
- Conservation des documents pendant 3 ans minimum pour être prêt en cas de contrôle

# Merci !

Questions sur l'accord, ses dispositions, les outils présentés ou toutes autres demandes sur le CETA : [jean-toussaint.olivieri-battestini@expertisefrance.fr](mailto:jean-toussaint.olivieri-battestini@expertisefrance.fr)